



Procès Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 01 10 Avril 2025

Présents : Corinne PARATTE ; Philippe TRUCHOT ; Alain CHAPOTTE ; Fabrice MAINIER ; Didier CUENOT ; Serge KURDYBAN ; Julien BOURNEZ ; Marc SIMON ; Sidonie NOËL

Excusés : Benoît THIERY ; Karine LAURENT

Président : Corinne PARATTE

Secrétaire : Julien BOURNEZ

Début de séance à 20h

Approbation du procès-verbal du 25.03.2025

DELIBERATION présentation et vote du budget primitif assainissement

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	162 262,38 €	Dépenses	159 934,54 €
Recettes	175 334,17 €	Recettes	159 934,54 €

Le budget primitif assainissement 2025 est voté à l'unanimité.

DELIBERATION présentation et vote du budget primitif eau

Les dépenses d'investissement liées au budget de l'eau sont réduites par anticipation, afin de faciliter le futur transfert de compétence à la communauté de communes.

BUDGET PRIMITIF EAU			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	95 997,56 €	Dépenses	11 096,48 €
Recettes	159 371,89 €	Recettes	86 862,57 €

Le budget primitif eau 2025 est voté à l'unanimité.

DELIBERATION présentation et vote du budget primitif général

Compte tenu du contexte et des incertitudes gouvernementales, les prévisions de recettes liées aux dotations ont été réduites de 10 %.

BUDGET Général			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	834 464,20 €	Dépenses	760 102 €
Recettes	1 804 529,02 €	Recettes	760 102 €

Le budget primitif général 2025 est voté à l'unanimité.

DELIBERATION Changement de statut syndicat scolaire

Le siège social du syndicat scolaire est déplacé à la mairie du Barboux qui en assure le secrétariat. Ceci implique le changement de statut. Proposition votée à l'unanimité.

DELIBERATION Convention SATE

Comme chaque année, nous sommes tenus de signer une convention avec Le Service d'Assistance Technique de l'Eau (SATE) pour bénéficier des services et des expertises du Département. Le SATE couvre les domaines suivants :

- L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif,
- La protection de la ressource en eau,
- La restauration et l'entretien des milieux aquatiques.

Ces compétences sont du ressort de la commune, il paraît nécessaire de pouvoir faire appel au SATE. Le conseil municipal vote à l'unanimité le droit à Mme Le Maire de signer la convention SATE

DELIBERATION Convention ATC FRANCE

Une nouvelle convention doit être signée avec la société ATC France, portant le montant de location du terrain où se situe l'antenne de 4 300 € à 6 000 €. De nouveaux équipements seront implantés sur le pylône, augmentant la hauteur de l'antenne de 6 mètres afin d'apporter de nouveaux services.

Un visuel de l'implantation ainsi qu'une étude sur les ondes générées sont disponibles en mairie.

Proposition votée à l'unanimité

DELIBERATION demande d'adhésion au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT PLATEAU DU RUSSEY (SIEHPR)

Au vu des enjeux que représente la ressource en eau et de la complexité croissante de sa gestion, il a été débattu et approuvé, depuis plusieurs années, du transfert de compétence à la communauté de communes qui prendra effet le 1^{er} janvier 2026. Afin de faciliter les démarches de passation au niveau communal, il convient d'anticiper l'adhésion au SIEHPR.

En approuvant cette délibération, le conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à la demande d'adhésion au SIEHPR.

Proposition votée à l'unanimité

Compte rendu commission employés

Une benne d'une valeur de 9 720 € TTC et une débroussailleuse d'une valeur de 949,06 € ont été commandées par la commune de La Chenalotte. Le véhicule Partner va être remplacé. Des demandes de devis sont en cours pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire, équipé d'un plaquage bois pour aménagement intérieur et d'une attache remorque.

Point sur le plan communal de sauvegarde

Un document doit être réalisé par la commune afin de recenser des informations destinées à faciliter le travail des secours (pompiers, gendarmerie, etc.). Il devra contenir des données visant à sécuriser les bâtiments publics, des informations sur les infrastructures et le matériel disponible (moyens d'alerte des habitants, véhicules de transport en commun, etc.), ainsi que sur les personnes vulnérables ou les personnes possédant des compétences utiles en cas de crise (comme le PSC1, par exemple). Les personnes figurant sur cette liste devront impérativement donner leur consentement. En complément de Mme le Maire, deux autres personnes référentes devront être nommées. Enfin, cette liste devra être régulièrement mise à jour. Une commission sera désignée en juin.

Questions diverses

- La société Altitude Infra tiendra une permanence le matin du 27 mai à Noël-Cerneux, et se tiendra à la disposition des habitants pour répondre aux questions des personnes qui ne seraient pas encore raccordées à la fibre. Cela en prévision du démantèlement du réseau cuivre prévu en 2028 (déjà commencé dans certaines communes du département). Les personnes concernées recevront un courrier. Des documents sont à disposition en mairie.
- Village Propre : rendez-vous prévu à 10 h le samedi 12 avril. Une benne est installée sur le parking de la salle des fêtes. Des sacs poubelle sont mis à disposition par la société Préval.
- La commission Fêtes et Cérémonies doit organiser la cérémonie du 8 mai.

Fin de séance à 23h00